



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- La Ludothèque est une association loi 1901 à but non lucratif, ayant pour objectifs de :
  - Faciliter l'accès au domaine du jeu à tous les publics (*individuels ou collectifs*), notamment par la location de jeux et le jeu sur place.
  - Valoriser les bienfaits du jeu, notamment dans ses dimensions sociales, éducatives, thérapeutiques et culturelles.
  - Favoriser le développement de l'enfant et l'épanouissement de l'individu, maintenir les liens intergénérationnels au-delà des différences (handicaps, âges, cultures...)
  - Proposer et assurer des animations.

## ADHÉSION

- L'adhésion à la ludothèque est soumise à cotisation annuelle dont le tarif est validé en Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Elle est valable pour l'année civile.
- L'adhésion à l'association donne accès à l'Espace de Jeu, à location de jeux et à nos prestations selon les modalités en cours.
- Pièces à fournir :
  - pièce d'identité
  - justificatif de domicile (ex : quittance EDF, téléphone de moins de 3 mois, ...)
  - La fiche de renseignements à compléter sur place.

## RESPONSABILITÉ

**La ludothèque est un espace ouvert à tous : des jeux ou pièces de jeux peuvent être inadaptés à l'âge de certains enfants.**

**La ludothèque décline toute responsabilité en cas :**

- **d'accident ou incident survenus dans utilisation des jouets & jeux, à l'intérieur comme à l'extérieur du local. Les enfants sont sous la responsabilité exclusive de l'adulte accompagnateur.**
- **de vol ou de détérioration des effets personnels des utilisateurs.**

## RÈGLES DE VIE

- Chaque individu s'engage à respecter les personnes, le matériel et les lieux (notamment à vérifier l'état des toilettes après le passage d'un enfant qu'il accompagne).
- Les usagers s'engagent à ne pas manger, ni boire dans les locaux.
- Les poussettes sont à laisser dans le couloir.
- L'association se réserve le droit de refuser la présence d'enfants, d'adolescents ou d'adultes ne respectant pas ce règlement.

## JEU SUR PLACE

- Il est :
  - gratuit pour les particuliers à jour de leur cotisation,
  - sous conditions pour les structures,
  - payant selon les modalités et tarifs en vigueur pour les non-adhérents.
- À l'arrivée et au départ, il est impératif de se présenter à l'accueil et de compléter la fiche de fréquentation.
- L'accès à l'espace de jeu se fait en chaussette.
- L'espace de jeu est aménagé pour répondre aux besoins des enfants et favoriser le jeu libre : il est donc limité aux jeux qui y sont proposés.
- L'usage du téléphone portable est autorisé uniquement en cas d'urgence.
- La capacité maximum de la salle est de 15 personnes. En cas d'affluence, le temps de jeu pourra être limité à 1h. Les personnes ayant réservé seront prioritaires.
- Pour le respect de tous les utilisateurs, merci de bien vouloir accompagner l'enfant dans le rangement de l'espace de jeu et nous signaler tout incident.

## LOCATION DE JEUX

- Est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation, moyennant l'achat d'une carte de prêt (selon les tarifs en vigueur).
- Modalités de location (hors jeux surdimensionnés) :
  - Temps de location : 3 semaines
  - 8 jeux maximum par adhérent
  - Pénalités de retard de restitution du jeu dès le 7ème jour : 1 point par jeu par semaine
- Modalités de location des jeux surdimensionnés :
  - Temps de location : 1 semaine.
  - Certains jeux peuvent être soumis à dépôt de garantie, à fournir le jour de l'emprunt.
  - Pénalités de retard de restitution du jeu : du 1er au 7e jour : tarif de la location initiale.
- Les jeux sont loués sans pile. Merci de retirer les vôtres avant le retour.
- Les jeux et jouets sur l'espace de jeu sont momentanément indisponibles à la location.
- L'adhérent s'engage à :
  - rendre les jeux :
    - nettoyés et contrôlés
    - à la date prévue (sous peine de pénalités)
  - nous signaler tout dysfonctionnement, casse ou perte
  - NE PAS RÉPARER LES JEUX
- L'adhérent est responsable des jeux empruntés :
  - il dispose de 24 h pour signaler tout jeu défectueux ou incomplet au moment de l'emprunt
  - toute pièce détériorée ou manquante (et non restituée dans un délai d'un mois) sera facturée.

### **Facturation des pièces et jeux détériorés ou manquants :**

#### **1) Pièces détachées:**

- Au tarif précisé dans le jeu (le cas échéant, au tarif de rachat chez l'éditeur).
- En cas d'impossibilité de rachat, les tarifs suivants seront appliqués :
  - dé, pion, carte : 2.00€\*
  - sablier, minuteur, petite pièce : 5.00€\*
  - boîte, plateau de jeu, grande pièce : 7.00€\*

#### **2) Jeu :**

- non rapporté : facturé au prix d'achat\*

- rapporté hors d'usage, selon sa vétusté :

loué entre 1 et 10 fois -> 100 % du prix d'achat \*

loué entre 11 et 20 fois -> 80 % du prix d'achat \*

loué entre 21 et 35 fois -> 60 % du prix d'achat \*

loué entre 36 et 50 fois -> 30% du prix d'achat \*

loué 51 fois et plus -> 10% du prix d'achat \*

\* = prix catalogue au jour du rachat

Le \_\_\_\_\_

Perrine CARRET

Présidente de l'association Ludothèque de Bourg-en-Bresse, Ami'lude